

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Convocation du 12 mars 2022

Lieu : mairie 20h00

Présents : Mmes et Mrs GARNIER Nadine, DANGLA-GENDREAU Laure, DELOMENIE Bernard, CULLERDIER Simon, HURAULT Paul, LAGRANGE Pierre, BOUCHER Guillaume, CROCI Jean Michel, LAMY Jean-Philippe.

Absents (es) excusés (es) : Mmes VOISE Anne-Marie, BRUNEAU Valérie, BONAFY-HUET Aurore, HILAIRE-LOMBARD Betty, Mr Julien EVRARD

Pouvoirs : Mme Anne-Marie VOISE donne pouvoir de voter en son nom à Mr Bernard DELOMENIE. Mme Betty HILAIRE-LOMBARD donne pouvoir de voter en son nom à Mr Simon CULLERDIER. Mr Julien EVRARD donne pouvoir de voter en son nom à Mr Jean-Michel CROCI.

Secrétaire de séance : Mme Laure DANGLA-GENDREAU

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 07 février 2022
- Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2022
- Affectations des résultats
- Orientations budgétaires
- Conventions Axione Dorsal
- Centre de secours de Nexon
- Dispositif d'éclairage automatique au profit des moyens de secours hélicoptés
- CDG : dispositif de signalament
- Elections
- Affaires diverses

Approbation du compte rendu de la réunion du 07 février 2022 :

La lecture du procès-verbal du registre des délibérations du 07 février 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents et de leurs pouvoirs

VOTE : 12 (9 + 3 pouvoirs)

POUR : 12

Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2022 :

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Trésorier nous indique que les comptes de gestion 2021 sont validés.

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 16 275,78 €

Total des dépenses : 16 961,22 €

Nous dégageons un résultat d'exécution de – 685,44 €

L'excédent de fonctionnement 2020 reporté étant de 6082,13 € ; nous obtenons un excédent total de fonctionnement 2021 de : **5 396,69 €** (6082,13 – 685,44).

Section d'investissement :

Total des recettes : 13 612,00 €

Total des dépenses : 12 037,55 €

Nous dégageons un résultat excédentaire de 1 574,45 €

L'excédent d'investissement 2020 reporté étant de 36 312,02 € ; nous obtenons un solde d'exécution cumulé de **37 886,47 €**.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes : les emprunts pour 4 771,55 €, les amortissements de subventions d'équipement pour 7 666,00 €

Les recettes d'investissement sont les suivantes : les amortissements autres pour 13 612,00 €

Nous n'avons pas de restes à réaliser (travaux commencés non terminés au 31.12.2021)

Dette :

Annuité de l'exercice 2021 : 5 963,30 € dont capital : 4 371,55 € et intérêts : 1 591,75 €. Cet emprunt se termine en 2038.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement, soit 5 396,69 € sera reporté au budget primitif 2022 en report à nouveau créditeur, ligne 002.

Il est à noter que nous n'avons pratiquement pas de dépenses et un seul emprunt.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

VOTE : adopté à l'unanimité des membres présents et de leurs pouvoirs
10 (8 + 2 pouvoirs) POUR : 10

DELIBERATION 2022-02

Affectation des résultats : Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	5 129,27
excédent d'investissement antérieur reporté	37 938,54
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021	
solde d'exécution de l'exercice	1 574,45
solde d'exécution cumulé	39 532,99
RESTES A REALISER AU 31/12/2021	
dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021	

resultat de l'exercice	50 139.30
résultat antérieur	110 562.56
TOTAL A AFFECTER	160 701.86
AFFECTATION	
1) Convnture du bassin de financement de la Section d'investissement (Creditt du compte 1068 sur BP 2022)	31 585.64
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (Creditt du compte 1068 sur BP 2022)	
AFFECTATION TOTALE (Creditt du compte 1068)	31 585.64
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	129 116.22
TOTAL	160 701.86

VOTE : l'unanimité des membres présents et de leurs pouvoirs
12 (9) + 3 pouvoirs) POUR : 12
DELIBERATION 2022-03

Orientations budgétaires :

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux à prévoir pour 2022 :

- La maison située au « 6 Rue Cécile Sabourdy » a été achetée en novembre 2020. Les travaux ne devraient pas tarder à se terminer.
- La voirie : quelques routes sont abîmées, nous prévoyons la réflexion prévue l'année dernière et non faite en raison de l'indisponibilité des entreprises. 20 à 25 000 €.
- Terrain à La Blanche et petite place , environ 30 000 €
- Chaudière école/mairie / logements : la consultation des entreprises est terminée. Nous avons reçu une seule offre pour le lot 2 et aucune pour le lot 1. La proposition est plus chère que prévue. Les subventions n'étant pas encore connues, nous créerons une ligne d'emprunt.

VOTE : l'unanimité des membres présents et de leurs pouvoirs
12 (9) + 3 pouvoirs) POUR : 12

CDG : dispositif de signalement :

La nouvelle rédaction de l'article 6 quater A de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (issue de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique) dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent rendre accessible un dispositif permettant de recueillir les signalements des agents victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agressions sexistes. Le Centre de Gestion peut le mettre en place et le gérer pour la commune moyennant une participation de 3 € par agent (rappel : nous avons 8 agents).

Il faut également nommer un référent interne (personne vers qui la cellule de traitement du CDG pourra se retourner en cas de signalement concernant la collectivité. Ce peut être L'autorité territoriale, le secrétaire de mairie, l'assistant de prévention s'il existe, un responsable RH.) Monsieur DELOMENIE accepte d'être nommé référent.

VOTE : l'unanimité des membres présents et de leurs pouvoirs
12 (9) + 3 pouvoirs) POUR : 12
DELIBERATION 2022-04

Convention Axiome Dorsal :

Le Syndicat Mixte DORSAL va poser une armoire PM pour la fibre (site technique de télécommunication) sur notre commune, parcelle ZB 24, Place de l'Arbre de la Liberté. Ils vont effectuer un forage sous la route et casser le trottoir. Ils doivent refaire le trottoir à l'identique (nous leur avons donné les références du béton et de l'entreprise). L'architecte des Bâtiments de France demande également que l'armoire soit habillée de bois et cachée par la plantation d'arbustes. Il convient de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention de droit d'usage pour l'installation de ces équipements.

VOTE : l'unanimité des membres présents et de leurs pouvoirs
12 (9) + 3 pouvoirs) POUR : 12
DELIBERATION 2022-05

Centre de secours de Nexon :

Monsieur le Maire rappelle les discussions lors de la réunion du conseil municipal du 13 septembre 2021 et concernant la construction du centre de secours de Nexon. Pour rappel : la mairie de Nexon projette de relocaliser le centre de secours en périphérie du bourg. En effet, les locaux actuels ne satisfont plus aux contraintes opérationnelles d'aujourd'hui et sa localisation engendre des risques et peut générer des retards.

La mairie de Nexon propose que les communes sur lesquelles intervient le centre de secours de Nexon réfléchissent sur une participation financière de chacune. Monsieur le Maire rappelle que nous concernent, 4 centres intervenant sur notre commune : Nexon, Pierre-Butifère, Magnac-Bourg et Saint-Yrieix-La-Perche. L'ensemble du projet représente environ 1.3 millions d'euros.

Une nouvelle réunion s'est tenue en janvier 2022 avec l'avant-projet définitif et la répartition demandée aux communes soit 126 000 € à se répartir entre 18 communes. Pour Saint Priest Ligeure, le calcul se base sur le nombre d'habitants et le nombre d'interventions des pompiers de Nexon sur notre territoire, cela représente la somme de 2000 €.

Il est donc proposé l'octroi d'une participation de 2000 €. Il est à noter que pour la ville de Limoges et son agglomération, le Service Départemental d'Incendie et de Secours prend en charge 100% de la construction du nouveau centre.

VOTE : l'unanimité des membres présents et de leurs pouvoirs
12 (9) + 3 pouvoirs) POUR : 12
DELIBERATION 2022-06

Dispositif d'éclairage automatique au profit des moyens de secours hélicoptérés :

Monsieur le Maire a rencontré Madame Delton de la Société HIS France afin de parler du dispositif E-BOO, éclairage automatique du stade pour les moyens hélicoptés du SAMU. C'est un boîtier qui est installé et qui donne la météo et éclaire le stade à l'arrivée de l'hélicoptère des secours. Le boîtier coûte 2950 € et l'abonnement 300 € par an. Monsieur le Maire va se rendre à Dournazac pour avoir un retour sur l'installation. Le positionnement du conseil est remis.

Télémedecine :

Monsieur le Maire a participé à une visio conférence avec la Société MEDADOM afin de présenter le dispositif de télé cabine de consultation médicale.

MEDADOM met à disposition des collectivités et des acteurs de la santé sa solution technologique qui se voit confirmée par son déploiement dans plus de 1500

structures (pharmacies, résidences seniors, EHPAD, universités et communes) dans toute la France. MEDADOM est la solution choisie par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires pour mener à bien une expérimentation de téléconsultation dans 20 Maisons France Services.

Cette solution vient compléter et renforcer l'offre de soins présente sur votre territoire grâce aux caractéristiques suivantes :

- l'accès à un médecin généraliste dans un délai moyen de 10 minutes, 7j/7 de 8h à 22h (médecins "téléconsultants" formés et disposant d'une solide expérience dans la prise en charge de patients en téléconsultation, en particulier en soins non programmés),
 - 90% des diagnostics réalisés grâce aux dispositifs médicaux connectés,
 - un dispositif anti-covid et de nettoyage après chaque consultation,
 - une prise en charge à 100% sans avance de frais pour le patient,
 - une solution accessible à partir de 215€/ mois (offre de borne) avec un engagement sur 3 ans.
- Monsieur le Maire va en discuter avec les infirmières pour savoir si cela peut être mis en place.

Elections à venir :

Monsieur le Maire rappelle les prochains scrutins :

-Elections Présidentielles les 10 et 24 avril 2022 : horaires des bureaux de vote : 8h /19h

-Elections Législatives les 12 et 19 juin 2022 : horaires des bureaux de vote : 8h/18h

Il est rappelé que la présence des membres du conseil municipal à la tenue des bureaux de vote est une obligation légale. La commission de contrôle de la liste électorale s'est réunie le 18 mars et a constaté :

530 électeurs sur la liste générale (274 hommes et 256 femmes) et 1 électrice sur la liste générale et complémentaire (ressortissant européen)

Cette année : 22 radiations dont 2 suite à décès et 20 suite au départ de la commune et 49 inscriptions dont 2 qui ont eu 18 ans et 47 nouveaux arrivants

Affaires diverses :

Recensement : la population a légèrement augmenté. Nous attendons les chiffres officiels.

Chaufferie : la consultation des entreprises a pris fin le 18 mars à 12h : la consultation des entreprises est terminée. Nous avons reçu une seule offre pour le lot 2 et aucune pour le lot 1

Compte Epargne Temps : Nous avons effectué la saisine du comité technique. Notre dossier passera en commission le 28 mars.

Cantine et garderie : le nouveau mode de paiement sur internet a du mal à se mettre en place. Il n'a pas été possible de payer sur pay/fip.gouv en raison d'un oubli de paramétrage sur le site de la trésorerie, ce devrait être effectif pour la prochaine facturation.

Prochain conseil le 28 mars à 20 heures.

Levée de séance à 23h55.